

Une probable baisse de la TVA dans la restauration

Les restaurateurs sont en passe d'obtenir la mesure qu'ils réclament depuis des années : la Commission de Bruxelles va proposer un projet de directive pour mettre en place un taux de TVA réduit. L'Allemagne, qui s'opposait à la mesure jusqu'à présent, a choisi de s'abstenir, ce qui devrait débloquer les choses. Tout est fait pour que la TVA réduite apparaisse lorsque la France présidera l'Union européenne au deuxième trimestre 2008.

Jacques Chirac l'avait promise en 2002. Une promesse reprise par Nicolas Sarkozy qui aurait terminé le travail lundi dernier... Bruxelles devrait en effet autoriser la France à baisser la TVA dans la restauration dans le courant de l'année prochaine. Le dossier devrait être bouclé d'ici le 1er juillet 2008 quand Paris prendra pour six mois la présidence de l'Union européenne.

Le président français aurait obtenu l'accord de la chancelière allemande Angela Merkel lors du sommet franco-allemand. Car pour baisser la TVA, il faut le feu vert de tous les pays de l'UE au nom des règles de la concurrence. Hors l'Allemagne était contre cette baisse jusqu'à lundi soir.

Le steak frites dans le bistrot du coin pourrait donc être bientôt moins cher. La TVA de 19,6 % pourrait descendre à 5,5 %, même si la baisse reste aujourd'hui une inconnue. Ce cadeau aux restaurateurs coûterait 3 milliards d'euros. Une mesure également revendiquée par le secteur du disque et des salons de coiffure.

Mercredi 14 novembre 2007 13h11
Source la tribune et Europe 1